



PATINOIRE EXTÉRIEURE 2017-2018

RÈGLEMENTS DE PATINAGE LIBRE

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte;
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé;
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte.

IL EST STRICTEMENT DÉFENDU :

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins;
- De s'attarder ou de flâner en bordure de la patinoire;
- De s'asseoir sur le bord de la bande;
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire ou dans la cabane à patins;
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- D'être sur la patinoire avec un traîneau;
- De se tirer ou de se bousculer;
- De faire des courses ou de patiner avec une vitesse excessive;
- De freiner brusquement;
- De jeter des objets sur la patinoire;
- D'utiliser un casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant.

FAUTEUILS ROULANTS ET POUSSETTES

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis mais les personnes les utilisant doivent être accompagnés d'une personne de 16 ans et plus;
- Le port du casque est fortement recommandé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et en poussette;
- Les enfants dans une poussette entre 0 et 12 mois doivent être bien attachés dans leur poussette.;
- Les roues ne doivent plus présenter de traces de terre ou de calcium avant d'être mise en contact avec la glace;
- Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou accompagné d'enfant en poussette doivent demeurer sur le bord de la bande.

RÈGLEMENTS HOCKEY LIBRE

- Tous les participants sont tenus de porter un casque protecteur homologué CSA, un protecteur facial complet et un protège-cou;
- En tout temps, les groupes d'âge doivent être respectés selon l'horaire;
- Il est important de respecter tous les joueurs;
- Cette période de hockey se veut une activité participative et non compétitive.

S'IL N'Y A PAS DE SURVEILLANT

- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte.

URGENCE

- En cas d'urgence, composer immédiatement le 911;
- En cas de dommage sur la surface glacée ou sur les bandes de la patinoire, aviser immédiatement la Municipalité.

AUTRES

- La Municipalité se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps;
- L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement selon l'état de celle-ci et les conditions climatiques;
- Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements;
- Tout manquement à ses règles pourrait entraîner l'expulsion des individus et la fermeture de la patinoire.

Pour plus d'informations

Stéphane Canac-Marquis
Service des loisirs
Municipalité de Beaumont
418-833-3369 poste 228